

Date de publication : **27/01/2025**

Le directeur général de l'Agence Française de Développement ;
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;
Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination dans les fonctions de directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 27 septembre 2022 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Madame Sandra KASSAB, directrice du département Tout Afrique, à l'effet de signer, au nom du directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions du département Tout Afrique visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 15 janvier 2025
En un exemplaire original

Le directeur général
Rémy RIOUX